

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 99.012

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 15 Février à 9 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

5 Février 1999

DATE D'AFFICHAGE

5 Février 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER
M. POTENNEC représenté par M. DENIS

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT et BUJARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Ouverture de crédits pour l'exercice 1999

VOTE : ABSTENTIONS : 4 / UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

En application de l'article 1612-1 du CGCT "jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 Mars, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption".

Pour permettre dès le début 1999 le commencement de travaux urgents, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement au titre de l'exercice 1999.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Finances,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 1999

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES

- Article 2313 - Fonction 0208

TRAVAUX DE BATIMENT 30 000 F

- Article 2315 - Fonction 8111

RESEAUX ASSAINISSEMENT PLUVIAL 6 000 000 F

- Travaux de prolongement 1 400 000 F
de l'exutoire du Riveau

- Création d'un réseau 4 600 000 F
FP Bd Garnier

- Article 2315 - Fonction 833

TRAVAUX DE REENSABLEMENT DE LA PLAGE 600 000 F

TOTAL DEPENSES 6 630 000 F

RECETTES

Article 1641.2 - Fonction 01

PRODUIT DE L'EMPRUNT	6 630 000 F
	=====
TOTAL RECETTES	6 630 000 F

BUDGET ANNEXE DU PORT

DEPENSES

Article 2315 - Fonction 95

TRAVAUX PORT DE PLAISANCE	1 300 000 F
	=====
TOTAL DEPENSES	1 300 000 F

RECETTES

Article 1641.2 - Fonction 95

PRODUIT DE L'EMPRUNT	1 300 000 F
	=====
TOTAL RECETTES	1 300 000 F

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 FEVRIER 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS